

SE PACSER À ROANNE

Roanne



Le Pacte Civil de Solidarité PACS est un contrat conclu par deux personnes majeures, de même sexe ou de sexe différent, pour organiser leur vie co

Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Pour réaliser votre démarche, vous devez vous rendre au service d'état-civil situé à l'États-Congrès (à partir du 12/12/2022 et ce jusqu'à la fin des travaux du centre administratif). HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE : Du lundi au jeudi : 9h-12h 13h30-16h / Vendredi : 9h-12h.

Agglo



Attention : la Ville de Roanne est en cours de raccordement au téléservice. Merci de ne pas déposer votre dossier en ligne sur service-public.fr

Où et quand se PACSER ?

L'enregistrement des PACS se déroule :

- > soit au service Etat-civil de Roanne, Centre

Administratif Paul Pillet, 1er étage, les vendredis après-midi. La date d'enregistrement du PACS sera fixée dès que le dossier complet aura été vérifié par le service Etat-Civil

› soit chez un notaire

Quelles sont les conditions à remplir pour se PACSER à Roanne ?

L'enregistrement des PACS a lieu dans la commune dans laquelle les partenaires déclarent fixer leur résidence.

Comment rédiger la convention de PACS ?

Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention rédigée en français . Elle peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un Pacs mais peut aussi être plus complète.

Les partenaires peuvent utiliser ou non la convention-type ci-dessous ou disponible également sur le site [servicepublic.fr](https://www.servicepublic.fr)

Quelles sont les pièces à fournir ?

Vous êtes invités à consulter le site [servicepublic.fr](https://www.servicepublic.fr).

Modification/dissolution du PACS

Si votre PACS a été enregistré par le Tribunal d'Instance de Roanne avant le 1er novembre

2017, la mairie de Roanne est alors compétente pour procéder à la modification ou à la dissolution de votre PACS.

Pour de plus amples renseignements, vous êtes invités à consulter le site servicepublic.fr ou à télécharger les documents ci-dessous.

Quel est le coût ?

L'enregistrement, la modification et la dissolution du PACS sont gratuits.



CONTACTS

Service Etat-Civil/Elections

 Centre Administratif Paul Pillet - Place de l'Hôtel de Ville
42300 Roanne

 0477232069

 Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le vendredi de 9h à 12h



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

toante

